



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche des

chargé.e. de propreté des locaux (poste permanent à temps non complet)

Date prévue pour la prise de fonctions : au plus vite

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 25/11/2020

Description et missions principales :

Au sein du pôle cadre de vie et services techniques, vous serez chargé.e de la propreté des locaux communaux.

Vos missions principales seront les suivantes :

- assurer le nettoyage des locaux communaux (groupes scolaires, administratifs...)
- trier et évacuer les déchets courants, recharger des consommables
- contrôler l'état de propreté des locaux
- contrôler les stocks de matériel
- le cas échéant, renforcer ponctuellement les autres équipes du centre technique municipal pour le déneigement (dégagement manuel aux abords des principaux sites)

Temps de travail et lieu d'affectation : temps non complet annualisé

poste P306 : 17,5/35^e (soit 0,50 ETP) maximum ; sur la commune d'AVIERNOZ

Profil recherché :

- connaissance du matériel, des techniques et des produits et de leurs règles d'utilisation
- connaissance des règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés
- savoir lire et compter, connaître les notions de pourcentage pour le dosage des produits
- connaissance des gestes et postures appréciée
- savoir agir en autonomie et savoir rendre compte, alerter
- rigueur et sens du service public
- devoir de réserve et discrétion professionnelle

Rémunération : régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité (= prime fixe mensuelle) + CNAS (action sociale, www.cnas.fr) + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

Mode de recrutement, type de contrat le cas échéant : conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, chaque emploi permanent sera pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel, soit sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53, soit sur la base de l'article 3-3 4° de la loi n°84-53 pour un poste dont la quotité de temps de travail est inférieure à 0,5 ETP (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable).

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme CARMELLE, responsable du pôle cadre de vie, services techniques, au 09.71.09.05.67, ou Mme SAUTHIER gestionnaire ressources humaines, au 09.71.09.05.54.

Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) à Monsieur le Maire de Fillière, de préférence par courriel à rh@commune-filliere.fr (fichier pdf**), sinon par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.**

Information travailleurs handicapés : conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. A titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.